

**UNIVALOM**

Siège :  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical

Légal : .....38  
En exercice : .....24  
Présents : .....14  
Votants : .....15  
Procuration.....1  
Date de la convocation :  
28 Mars 2017

SEANCE du 4 Avril 2017

**Délibération 2017-12**

**OBJET : Autorisation signature convention Vence Initiative  
Environnement. Opération – Objectif zéro déchet.**

- Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE DIX SEPT le 4 Avril à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

**Présents :**

***Membres titulaires :***

Madame Josette BALDEN, Présidente  
Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS,  
Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse  
Anne-Marie BOUSQUET, Laurent COLLIN, Alain GARRIS,  
représentants de la Commission Syndicale  
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté  
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Grasse

***Membres suppléants :***

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

**Procurations :**

Guy LOPINTO représenté par Bernard ALFONSI

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michel  
VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et  
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE représentant de la Commission Syndicale  
et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins  
Daniel LEBLAY, Richard RIBERO, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE,  
Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20170404-2017-12-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2017  
Date de réception préfecture : 10/04/2017

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Suite au démarrage des actions de son Programme Local de Prévention des Déchets 2016-2020, UNIVALOM souhaite aller encore plus loin dans la réduction des déchets et dans la sensibilisation de ses Collectivités membres ainsi que les administrés des Communes de son territoire.

La démarche « Objectif Zéro Déchet », actuellement en plein essor, a semblé une opportunité forte à ne pas manquer. Le Syndicat a donc décidé de se lancer dans ce projet en collaboration avec l'association Vence Initiative Environnement, pilote dans le département d'un tel défi.

Cette initiative est destinée à être renouvelée tous les ans, jusqu'à la fin du Programme de Prévention des Déchets sur deux Communes par an. Pour cette première édition, les Communes participantes sont Biot et Villeneuve-Loubet pour un total de 50 foyers soit 25 par Collectivité.

Les enjeux du défi « Objectif Zéro Déchet » sont les suivants :

- Impliquer les citoyens dans une démarche globale du territoire.
- Sensibiliser les habitants aux bons gestes en matière de réduction des déchets.
- Déployer le Programme local de prévention de façon plus ludique et accessible aux particuliers.
- S'intégrer dans la démarche « zéro déchet zéro gaspillage » de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

Cette action vise à accélérer la dynamique et faire connaître la démarche « Zéro Déchet » pour qu'elle soit partagée par l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer une convention de partenariat UNIVALOM – VENCE INITIATIVE ENVIRONNEMENT jointe à la présente délibération.
- **DE PRENDRE** en charge la somme de 12 530 €HT définie dans ladite convention. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017.

**Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer une convention de partenariat UNIVALOM – VENCE INITIATIVE ENVIRONNEMENT jointe à la présente délibération.
- **PREND** en charge la somme de 12 530 €HT définie dans ladite convention. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017,

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente  
  
Josette BALDEN

